

DÉCISION N°2022/D665

Finances



LIGNE DE TRÉSORERIE – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Lors du bureau du 2 décembre 2021, nous avons contracté auprès de la Société Générale une ligne de 1 500 000 € qui arrive à expiration le 20 décembre 2022.

Après consultation, la Société Générale nous propose une ligne qui répond aux critères suivants :

Montant - Durée	1 500 000 € pour une durée d'un an à compter de la signature du contrat
Objet	Optimisation de la gestion de la trésorerie
Tirages Et Remboursements	<p>Les tirages sont indexés sur le taux Euribor moyen mensuel 1 mois « EUF1M » Ils sont effectués au gré des besoins de l'emprunteur. Le montant minimum d'un tirage est de 50 000 EUR.</p> <p>TIRAGES : Le versement des fonds s'effectue par virement au Trésor Public, à la date de compensation souhaitée par le client, pour autant que la demande parvienne à l'Agence Société Générale avant 10 heures.</p> <p>REMBOURSEMENTS : L'Emprunteur informe l'Agence Société Générale avant 10 heures de sa demande de remboursement. Les remboursements sont effectués par virement sur le compte Société Générale. Dans tous les cas le décompte des intérêts est arrêté à la date de compensation effective des fonds.</p>
Index de référence et Conditions	<p>Les versements de fonds sont indexés sur le Taux EUF1M augmenté d'une marge de 0.45% En présence d'un index négatif, l'index égal à zéro s'applique. A chaque demande de fonds, la durée du tirage est indéterminée et limitée à l'échéance de la ligne. Les intérêts sont réglés mensuellement à terme échu au plus tard quinze jours après la fin du mois civil précédent et calculés en fonction du nombre exact de jours écoulés, en appliquant le diviseur réglementaire 360 jours.</p>
Forfait de gestion	1 800 €
Frais de dossier	Offerts

Frais de virement	Virement unitaire : offerts Virement unitaire + télécopie de confirmation : offerts Règlement des frais de virement en même temps que les intérêts.
Frais de dossier	Offerts
Commission de non utilisation	Néant
Commission de confirmation	Une commission de confirmation calculée prorata temporis au taux de 0.10 % l'an sur le montant total de la ligne sera perçue trimestriellement d'avance. Le décompte de cette commission s'effectue sur la base d'une année de 360 jours.


Pour information, l'index Euribor moyen mensuel 1 mois « EUF1M » du mois octobre : -0.915 %.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➔ **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer la convention bancaire avec la Société Générale et de donner mandat au Président pour procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds prévus dans la convention de crédit.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 30 NOVEMBRE 2022

Le Président

Rémy MOULIN

Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Reçu en préfecture le 02/12/2022 Affiché le 02 / 12 / 2022 ID : 022-200043677-20221130-D665-DE
--

**KERVAL CENTRE ARMOR
BUREAU DU 30 NOVEMBRE 2022**

Convocation du 24 novembre 2022

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt-deux le trente novembre à neuf heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'Hôtel de ville de Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Rémy MOULIN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc COUELLAN	Lamballe Terre et Mer	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne Centre	X	
Dominique PRIGENT	Leff Armor Communauté	X	
Christian LE MAÎTRE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Marcel SÉRANOUR	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Gérard VILT	Dinan Agglomération	X	
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer		X
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Jean-Michel GEFFROY	Leff Armor Communauté		X
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer		X
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X

Présents : 08

Absents : 07

Votants : 08

Envoyé en préfecture le 02/12/2022
Reçu en préfecture le 02/12/2022
Affiché le 02/12/2022
ID : 022-200043677-20221130-D665-DE